



AVIS DU DEPOT DU ROLE D'EVALUATION FONCIERE
Rôle triennal 2026,2027,2028
(2^e exercice financier)

Avis est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Lac-Delage sera en 2027 en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, du lundi au jeudi 8h à 12h et de 13 à 17h.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de La Jacques-Cartier
60, rue St-Patrick
Shannon (Québec) G3S 1P8
Téléphone : 418-844-2160

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 6-1997 de la MRC de La Jacques-Cartier et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné ce 26 août 2026

François Morneau
Directeur général et greffier